

Communiqué de presse : Loi d'urgence agricole



Paris, le 25 juin 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Loi d'urgence agricole : une loi qui marque un recul pour la protection de nos écosystèmes et qui ne règle rien sur le fond

Les Parcs naturels régionaux agissent aux côtés des agriculteurs et des filières pour améliorer la valorisation de leurs productions tout en préservant l'environnement. Témoins des nombreux défis auxquels ils font face (revenu, climat, renouvellement des générations), ils s'inquiètent des lois agricoles qui se succèdent sans apporter de réponses de fond. Ils rappellent que la protection de nos agriculteurs et de notre souveraineté passe par des systèmes agricoles ancrés sur leur territoire, durables et résilients.

La démultiplication des crises climatiques, sanitaires et géopolitiques ont mis en évidence les vulnérabilités de notre agriculture : dépendance aux intrants importés issus des énergies fossiles, dépendance aux marchés extérieurs pour les prix, vulnérabilité face aux impacts croissants du changement climatique, concentration des terres agricoles qui rendent difficile l'installation de nouveaux agriculteurs.

La loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles actuellement en discussion promettrait de répondre à ces demandes. Pourtant, malgré quelques avancées en faveur du revenu et de l'approvisionnement local, la loi n'apporte pas de réponses à la hauteur de l'urgence pour accompagner les fermes vers des systèmes plus résilients face au changement climatique, plus autonomes vis-à-vis des intrants, plus accessibles aux personnes souhaitant s'installer.

Plus inquiétant, cette loi risque d'entériner de nouveaux reculs environnementaux, notamment la ré-autorisation des néonicotinoïdes, l'affaiblissement de la protection des zones humides, qui jouent pourtant un rôle essentiel face aux aléas climatiques, l'autorisation de tirs de loup dans les réserves naturelles sans concertation préalable du gestionnaire. Certaines situations vécues par les agriculteurs nécessitent des adaptations, et les solutions peuvent généralement être trouvées localement : les Parcs en ont l'expérience. Pour autant, un cadre est nécessaire pour ne pas risquer de dégrader encore davantage les sols, l'eau, la biodiversité dont dépend notre agriculture.

Face aux discours qui opposent agriculture et environnement, les Parcs ont à cœur de maintenir le dialogue et la concertation afin de développer une agriculture rémunératrice, qui valorise la biodiversité et fait vivre les territoires. Des solutions existent pour préserver le revenu des agriculteurs, notre environnement et nos capacités à produire sur le long terme : la véritable urgence aujourd'hui est de donner aux agriculteurs les moyens de les mettre en œuvre.

Document communiqué par Pierre-Paul Castelli, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 06 83 84 01 77

Les 10 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 250 000 ha, 12 millions d'habitants et plus de 1,2 million d'hectares de terres agricoles. Ils ont pour mission de protéger, valoriser et promouvoir les paysages, les traditions, les savoir-faire et les produits de leur territoire. Ils ont également pour mission de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement.

Publication des Parcs naturels régionaux, 27 rue des Fêtes, 91000 Evry - 77002 Paris - 01 69 30 10 00 - www.parcs-naturels-regionaux.fr

Loi d'urgence agricole : une loi qui marque un recul pour la protection de nos écosystèmes et qui ne règle rien sur le fond

Les Parcs naturels régionaux agissent aux côtés des agriculteurs et des filières pour améliorer la valorisation de leurs productions tout en préservant l'environnement. Témoins des nombreux défis auxquels ils font face (revenu, climat, renouvellement des générations), ils s'inquiètent des lois agricoles qui se succèdent sans apporter de réponses de fond. Ils rappellent que la protection de nos agriculteurs et de notre souveraineté passe par des systèmes agricoles ancrés sur leur territoire, durables et résilients.

La démultiplication des crises climatiques, sanitaires et géopolitiques ont mis en évidence les vulnérabilités de notre agriculture : dépendance aux intrants importés issus des énergies fossiles, dépendance aux marchés extérieurs pour les prix, vulnérabilité face aux impacts croissants du changement climatique, concentration des terres agricoles qui rendent difficile l'installation de nouveaux agriculteurs.

La loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles actuellement en discussion promettrait de répondre à ces demandes. Pourtant, malgré quelques avancées en faveur du revenu et de l'approvisionnement local, la loi n'apporte pas de réponses à la hauteur de l'urgence pour accompagner les fermes vers des systèmes plus résilients face au changement climatique, plus autonomes vis-à-vis des intrants, plus accessibles aux personnes souhaitant

Plus inquiétant, cette loi risque d'entériner de nouveaux reculs environnementaux, notamment la ré-autorisation des néonicotinoïdes, l'affaiblissement de la protection des zones humides, qui jouent pourtant un rôle essentiel face aux aléas climatiques, l'autorisation de tirs de loup dans les réserves naturelles sans concertation préalable du gestionnaire. Certaines situations vécues par les agriculteurs nécessitent des adaptations, et les solutions peuvent généralement être trouvées localement : les Parcs en ont l'expérience. Pour autant, un cadre est nécessaire pour ne pas risquer de dégrader encore davantage les sols, l'eau, la biodiversité dont dépend notre agriculture.

Face aux discours qui opposent agriculture et environnement, les Parcs ont à cœur de maintenir le dialogue et la concertation afin de développer une agriculture rémunératrice, qui valorise la biodiversité et fait vivre les territoires. Des solutions existent pour préserver le revenu des agriculteurs, notre environnement et nos capacités à produire sur le long terme: la véritable urgence aujourd'hui est de donner aux agriculteurs les moyens de les mettre en œuvre.

Liens utiles

[Accéder au communiqué de presse](#)

Contact

Pierre-Paul Castelli, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 06 83 84 01 77

